



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ARRETE MODIFICATIF N°9 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

VU l'arrêté du 12 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°7 du 5 novembre 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°8 du 6 février 2025 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courriel d'AFM TELETHON en date du 9 juillet 2025 ;

VU le courriel de NEXEM en date du 5 septembre 2025 ;

VU le courriel du conseil départemental du Calvados en date du 15 septembre 2025 ;

VU le courriel de l'U2P en date du 2 octobre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1: La liste des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales

b) Présidents des conseils départementaux, ou leurs représentants

- Madame Stéphanie LEBERRURIER est nommée 1^{ère} suppléante de Monsieur Cédric NOUVELOT en remplacement de Madame Sylvie LENOURLICHEL.

2) Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- En attente de désignation du 2nd suppléant de Madame Nicole DELPERIE en remplacement de Madame Laura ROUSSEL.

4) Collège des partenaires sociaux

c) Organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- Monsieur Pierre-Adrien LIOT est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Eric DE FALCO ;
- Monsieur Christophe DELPLANQUE est nommé 1^{er} suppléant en remplacement de Monsieur Gilles TREUIL ;
- Monsieur Jean-Manuel DUPONT est nommé 2nd suppléant en remplacement de Monsieur Pierre-Adrien LIOT.

7) Collège des offreurs des services de santé

e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- Monsieur Khaled DJEKBOUBI est désigné titulaire, en remplacement de Monsieur Jean-Marc RIMBERT ;

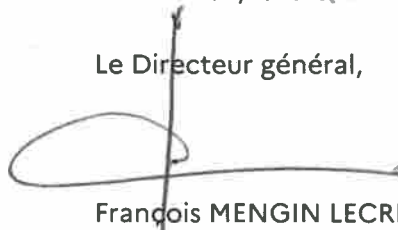
ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission permanente est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 14 10 2015

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CP DE NORMANDIE

En sa qualité de Présidente de la CRSA, Madame Pascale DESPRES est Présidente de la commission permanente.

En leur qualité de Président(e)s de chacune des quatre commissions spécialisées de la CRSA, Madame Marion BOUCHER-LE BRAS, le Docteur Jean-Michel GAL, Monsieur Michel LOISEL et Monsieur Léonard NZITUNGA sont Vice-présidents de la commission permanente.

1) Deux représentants des collectivités territoriales

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cédric NOUVELOT	Stéphanie LEBERRURIER	Sophie SIMONNET

2) Deux représentants du collège des usagers, dont au moins un représentant des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

4) Deux représentants du collège des partenaires sociaux

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCELLES	Thierry TIRARD

6) Deux représentants du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Samuel DE LUZE	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Khaled DJEKBOUBI	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées

- Patrick DAIME